

REGION DE CORSE

DELIBERATION N° 90/42 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

portant création de postes budgétaires
au sein du C.A.R.I.F.

SEANCE DU 4 MAI 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le quatre Mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : MM.

Pierre-Jean ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTISTI, Jean-Baptiste BIAGGI, Dominique BUCCHINI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Denis CELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Laurent CROCE, Albert FERRACCI, Jules Laurent FERRANDI, Jean GAFFORY, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François Marie GERONIMI, Paul GIACOBBI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Charles LEONELLI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François-Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Michel STEFANI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA, Fernand VINCENTELLI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Jérôme POLVERINI
M. Henri ANTONA à M. Paul PATRIARCHE
M. Antoine BIGGI à M. Paul-Donat POLI
M. Paul BUNGELMI à M. Albert FERRACCI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Dominique MARI
M. Joseph-Ferdinand CHIARELLI à M. Jean COLONNA
M. Jacques FIESCHI à M. Max SIMEONI
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT

M. Joseph MARIOTTI à M. Pascal ARRIGHI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Dominique BIANCHI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Marcel FEYDEL,
Toussaint LUCIANI, Pascal POZZO DI BORGO.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la délibération n° 90/14 AC du 15 février 1990 portant adoption du Budget Primitif 1990 de la Région de Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse présenté par Monsieur Paul PATRIARCHE, Vice-Président délégué aux finances,
- SUR** rapport de Monsieur Pascal ARRIGHI, au nom de la Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE la création au Centre d'Animation et de l'Information sur la formation des deux postes budgétaires suivants :

- . un directeur du CARIF, (emploi contractuel de catégorie A, recruté sur dossier ou fonctionnaire en détachement)
- . un agent de bureau.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

AJACCIO, le 4 MAI 1990

Pour copie certifiée conforme
à l'original,

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Assemblée de Corse

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA